

# **Loi autorisant le Conseil d'Etat à aliéner les parcelles 3600 et 4618, plan 38, de la commune de Vernier pour un prix de 5 300 000 F (10902)**

*du 12 octobre 2012*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

## **Art. 1 Aliénation**

Le Conseil d'Etat est autorisé à aliéner, au nom de l'Etat de Genève, les parcelles 3600 et 4618, plan 38, de la commune de Vernier pour un prix de 5 300 000 F.